

# La Hala'ha DE LA SEMAINE

COMMENT CONVIENT-IL DE SE CONDUIRE ?

Pour être honoré, le maître doit se montrer sous un jour honorable. Il doit se distinguer des autres par ses actions, sa façon de manger et de boire, de parler, de marcher, de s'habiller. Il ne se montrera pas glouton et ne mangera que pour se préserver en bonne santé. (Celui qui s'enivre est considéré comme un fauteur et il perd de son intelligence). Il se conduira avec Tsiout (de façon discrète) mais ne se rendra pas ridicule. Il n'élèvera pas la voix mais parlera calmement, de façon polie. Il s'empressera de saluer le premier chaque personne qu'il rencontre et jugera chacun favorablement. Il ne parlera pas pour gagner un argument et, s'il sent qu'il ne sera pas écouté, il n'engagera pas la polémique et ne s'y joindra pas. Il ne cherchera pas à dénigrer son prochain. Il ne marchera pas courbé mais se tiendra droit. Ses vêtements seront propres, corrects, sans aucune tache, élégants mais non ostentatoires. Il sera honnête dans ses transactions, respectera la parole donnée, ne participera pas à des affaires frauduleuses. Il ne se livrera pas à de la concurrence déloyale. Il sera content de prêter de l'argent et n'exigera pas avec force d'être remboursé s'il sait que le débiteur n'est pas en mesure de s'acquitter de sa dette. Telles sont quelques-unes des qualités du Sage.

F.L. (d'après Rambam – Hil'hot Déot)

Bénéficiez de **15% de remise** + d'une **deuxième paire offerte** avec le code "LA SIDRA"

**VOTRE OPTICIEN A PLEINE VUE**

Nos opticiens vous reçoivent dans les 4 boutiques A PLEINE VUE  
37 Avenue Jules Cantini ② / 35 Avenue du Prado ③  
56 rue de Rome ① / 13 Avenue Maréchal Foch ④

OPTICIEN A PLEINE VUE

## DANYBERD

TRADITIONAL CLOTHES

**AIX-EN-PROVENCE**

3 bis rue Fernand Dol  
04 42 27 58 69

**MARSEILLE**

163 rue Paradis  
04 91 02 48 31



**Beauté Concept**  
distributeur officiel Keragold  
spécialiste en lissage brésilien & soin à la kératine

ventes de produits de beauté & de soins cheveux de marque

du lun au jeu 10h-19h  
ven 10h-17h  
fermé le samedi

95 rue de Rome - 13006 Marseille  
09 82 50 41 34 www.beauteprice.com

**Les fées maison**

GARDE D'ENFANTS – SORTIE D'ECOLE - MENAGE

Une agence de valeurs  
Qualité Confiance Proximité

**REJOIGNEZ NOUS VITE !**

178 rue paradis 13006 Marseille  
04 65 85 00 46  
Contact@fees-maison.fr  
www.fees-maison.fr

**New Home Immo**

L'agence NEW HOME IMMO 78 Rue Edmond Rostand 13006 Marseille, vous accueille du lundi au vendredi de 09h30 à 19h30. Acquisition en résidence principale, investissement locatif, locaux commerciaux, vente, location et gestion locative (assu loyers impayés).  
N'attendez plus, contactez nous vite et confiez nous votre bien au 04 91 92 62 57. David ATTALI au 06.13.14.31.38. Consultez notre sélection de biens sur notre site www.newhomeimmo.com.

**VIKTÖR**  
CONCEPT HOMME

"L'homme contemporain, chic et raffiné"  
Création d'un rayon pour le Bar Mitsva.

viktormarseille

Viktör

24 rue du Commandant Rolland  
13008 Marseille  
09 80 86 64 22

www.viktorconcept.fr  
viktorconcept@gmail.com

# La Sidra DE LA SEMAINE

DIMANCHE 13 JUN

HILOULA DU RABBI DE LOUBAVITCH

19<sup>ème</sup> année

## HOUKAT

Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

houkat

D.ieu enseigne à Moché les lois de la « Vache Rousse ». Après quarante ans d'errance dans le désert, le Peuple juif arrive dans le désert de Tsin. Miryam quitte ce monde et le peuple, privé du puits de Miryam, réclame de l'eau. C'est alors que Moché va frapper le rocher pour qu'en jaillisse de l'eau (au lieu de lui parler comme D.ieu le lui avait ordonné). L'eau jaillit mais ni Moché ni Aharon ne pourront entrer en Terre Sainte. Aharon meurt et lui succède alors son fils Eléazar. Le peuple parle encore une fois contre D.ieu et Moché et une épidémie frappe le Peuple juif, qui sera ensuite enrayée par un serpent d'airain brandi par Moché. Moché mène des batailles contre les rois Si'hon et Og, conquiert leurs terres, à l'est du Jourdain.

Ce qui reste inaccessible à la connaissance humaine. Le terme 'Houkim (pluriel de 'Hok) se réfère aux Mitsvot dont la raison ne peut être accessible à l'intellect humain. Cependant, bien qu'appartenant à cette catégorie, les lois de la Vache Rousse s'en détachent. C'est ainsi que le Midrach cite le Roi Chlomo (à propos duquel il est dit : « Et Chlomo était plus sage que tout homme sur la surface de la terre ») en disant : « J'ai été capable de comprendre tous les autres passages difficiles dans la Torah mais en ce qui concerne le passage de la Vache Rousse, j'ai demandé et j'ai cherché ; j'ai dit : « Je deviendrai sage », mais j'ai vu que c'était très éloigné de moi. » (Ecclésiaste 7 :23) ; En fait, ce n'est que de Moché que le Midrach déclare : « Le Saint Béni soit-Il a dit à Moché : « A toi seul Je révélerai la raison de la Vache Rousse ». D'une part, ces citations impliquent que les lois de la Vache Rousse ne transcendent pas totalement le domaine de l'intellect puisque Moché reçut le privilège de comprendre leur explication. Néanmoins, l'explication dépasse apparemment la compréhension ordinaire. C'est ainsi qu'elle ne put être saisie par Chlomo et Moché ne la transmit à personne. (Nous pouvons également observer que le Pilpoul Déoraïta, c'est-à-dire le processus de raisonnement didactique par lequel est élucidée la loi orale, fut également transmis à Moché en tant que don de D.ieu. Pourtant, dans cette occurrence, Moché enseigna cette méthode à tout le Peuple juif (Nedarim 38a). Le fait qu'il n'enseignât pas les raisons de la Vache Rousse indique donc qu'il était impossible pour lui de le faire car cela représentait un niveau intellectuel inaccessible à autrui.) En fait, l'aptitude de Moché à comprendre n'était pas le résultat de ses propres capacités de compréhension ; le Midrach déclare clairement : « C'est un 'Hok, un décret que J'ai émis. Aucune créature n'est capable de comprendre Mes décrets ». Comment donc Moché put-il, lui, en saisir la raison ? La raison en est qu'il lui fut attribué un don unique de D.ieu, Qui peut

suite p. 2



HORAIRE D'ENTRÉE & SORTIE DE CHABBAT HOUKAT

MARSEILLE  
Entrée ven : 21h03  
Sortie : 22h16

Edito

## De degré en degré, pour la Vie

La fuite des heures fait qu'on pourrait ne pas le percevoir avec toute la hauteur voulue, emportés par le torrent impitoyable du quotidien. Alors, il faut savoir le regarder, ce jour du 3 Tamouz, le dimanche qui a ouvert la semaine que nous vivons à présent. Il faut savoir le regarder, encore à présent, autant avec les yeux qui balaient le calendrier qu'avec ceux de l'esprit. Il faut toujours savoir y réfléchir car ce jour, loin des commémorations, est d'abord celui de l'élévation pour chacun. Il n'est sans doute pas utile de le dire encore : le 3 Tamouz est le jour où le Rabbi quitta matériellement ce monde. Il est ce jour aussi où il s'élève spirituellement de degré en degré. Mais il faut se garder de commettre une erreur : il n'est pas question ici de départ au sens de séparation ni d'élévation au sens d'éloignement. En sa forte formule, le Zohar l'enseigne avec une clarté absolue : « Le Juste qui s'en va se trouve dans tous les mondes plus que de son vivant » - car, enseigne Rabbi Chnéour Zalman de Liady, l'auteur du Tanya, « il est libéré de ses limites physiques. » Cela n'est pas qu'une manière positive de regarder l'événement. Cet enseignement entend de décrire une réalité objective : « le berger n'abandonne jamais son troupeau. » C'est dire que l'élévation incarnée par le 3 Tamouz est aussi la nôtre parce que nous accompagnons celle du Rabbi et qu'ainsi, nous la vivons avec lui. Pourtant, chacun se connaissant, nous savons que notre niveau spirituel n'est pas d'une envergure suffisante. Comment prétendre connaître cette élévation qui dépasse tout ce que nous saurions formuler ? Là est justement la place de la liberté et de l'effort. Nous sommes capables, par ce jour, d'aller au-delà de nous-mêmes. Nous sommes capables d'un dépassement, possible parce que le jour du 3 Tamouz est pénétré de cette puissance spirituelle particulière, parce que le Rabbi ouvre le chemin à celui qui désire s'y engager. Parant de Jacob que les textes qualifient de vivant après son décès, les Sages commentent : « Comme sa descendance est vivante, lui aussi est vivant. » N'est-ce pas aussi une manière de nous dire qu'il nous faut être vraiment « vivants », au plein sens du terme ? Etre vivant, c'est avancer dans la voie ouverte par le Rabbi, d'étude et de diffusion de la Torah, de pratique et de partage des Mitsvot. Etre vivant c'est s'attacher ainsi à l'Arbre de Vie, jusqu'à ce que la venue de Machia'h donne Vie à la vie.

par 'Haïm Chnéour Nisenbaum



HABAD LOUBAVITCH MARSEILLE

-Rav Yossef Its'hak Labkowski-

Si vous souhaitez dédier la "Sidra de la Semaine" à la mémoire d'un défunt ou passer une annonce publicitaire, contactez-nous au 06 52 23 77 41

Si vous souhaitez dédier la "Sidra de la Semaine" à la mémoire d'un défunt ou passer une annonce publicitaire, contactez-nous au 06 52 23 77 41

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat

A partir du dim 13 juin Pose des Téléfines : 4h44 Heure limite du Chema : 9h48 Kidouch Levana : 17 - 24 juin

tout. Il peut infuser la transcendance dans des limites [comme celles d'un homme] et c'est grâce à cette omnipotence que Moché put comprendre l'explication.

Aller à la source de l'essence de la Torah Toutefois, une question se pose : pourquoi la réponse fut-elle donnée à Moché ? Si accéder à la raison de la Vache Rousse pouvait faire progresser dans le service Divin, pourquoi D.ieu ou Moché ne la partagerent-ils pas ?

La réponse dépend de l'éclairage qu'on donne à la nature de la Torah. La Torah forme un avec D.ieu. C'est l'expression de Sa volonté essentielle. C'est pourquoi tout comme Sa volonté est au-dessus de la compréhension intellectuelle, ainsi en va-t-il de la Torah. Cependant, D.ieu a donné la Torah à des mortels, non parce qu'Il désire leur obéissance mais parce qu'Il se soucie de leur bien-être. Il veut que l'homme développe une connexion avec Lui et pour que cette connexion pénètre la compréhension humaine, pour que Sa sagesse en fasse partie, Il a habillé la Torah dans un cadre intellectuel.

Cette dimension intellectuelle n'est, en revanche, qu'une simple extension de la To-

rah. L'essence de la Torah reste une Divinité transcendante et ne peut être contenue dans des limites, même des limites intellectuelles. Pour établir une relation avec cette essence, l'homme doit se connecter à la Torah avec un engagement qui dépasse la sagesse ou la logique.

Pour souligner cette dimension, il était nécessaire qu'au moins une partie de la Torah reste complètement insaisissable par l'intellect. Il s'agit du passage décrivant les lois de la Vache Rousse. Ces lois, qui transcendent notre compréhension, nous aident à apprécier que toute la Torah, dans son essence, est au-delà de notre entendement. Et cela aiguise notre sensibilité à son essence Divine.

Si la Torah toute entière avait été rationnelle, l'individu serait enclin à se reposer sur sa propre compréhension et éprouverait de la difficulté à relever un défi qui demande du Messirout Néfèch, le don de soi. En réalité, limiter notre engagement spirituel à la sphère intellectuelle irait même jusqu'à encourager notre inclination naturelle vers la matérialité. On aurait tendance à assouvir nos propres désirs, à rationaliser notre conduite, même lorsqu'elle est déficiente. Sans un engagement illimité à la Torah,

l'homme ne peut se lier à sa vérité infinie. Ainsi, les lois de la Vache Rousse nous imprègnent-elles de la conscience de la nature illimitée de la Torah, nous poussant à nous consacrer totalement à son étude et à sa pratique. Prendre conscience de la nature Divine profonde de la Torah réveille la nature Divine profonde de notre âme et nous permet d'établir un lien absolu avec D.ieu. Pour souligner cette contribution unique représentée par les lois de la Vache Rousse, la Torah s'y réfère comme à 'Houkat haTorah (« le décret de la Torah »), plutôt qu'à 'Houkat haPara (« le décret de la vache [Rousse] »). L'utilisation de cette première expression met l'accent sur l'idée que notre lien avec toute la Torah dépend d'un engagement qui transcende l'intellect.

A l'ère de la Rédemption, le Machia'h offrira la dixième Vache Rousse, purifiant d'abord les Cohanim, les prêtres, puis la nation entière. Nous entamerons alors notre service Divin à une époque où la purification du contact avec la mort, rendue possible par la cérémonie de la Vache Rousse, ne sera plus nécessaire. Car « Il avalera la mort, pour l'éternité » et la Divinité, source de toute vie, sera ouvertement révélée tout au long de l'existence.

## Etude du RAMBAM

### • DIMANCHE 13 JUIN – 3 TAMOUZ

Mitsva positive n° 191 : C'est le commandement qui nous a été enjoint de nommer un prêtre pour haranguer le peuple avant le combat et renvoyer chez lui tout homme inapte au combat.

Mitsva positive n° 214 : C'est le commandement qui a été enjoint au jeune marié de se consacrer à sa femme pendant une année entière, de ne pas faire de voyage durant cette période, de ne pas combattre à l'étranger et de ne s'engager dans aucune activité de ce genre mais de se réjouir avec elle pendant une année entière depuis le jour où il l'a épousée.

Mitsva négative n° 311 : C'est l'interdiction qui nous a été faite d'astreindre un jeune marié durant une année à une corvée quelconque susceptible de l'éloigner du domicile conjugal, que ce soit dans le domaine militaire ou civil.

Mitsva négative n° 58 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de craindre les incroyants en temps de guerre ou de trembler devant eux.

Mitsva positive n° 221 : C'est le commandement qui nous a été enjoint au sujet de la belle femme captive.

Mitsva négative n° 263 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de vendre une femme de belle figure (faite prisonnière durant la guerre) après avoir eu une relation intime avec elle au moment de la conquête de la ville.

Mitsva négative n° 264 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de traiter comme servante une femme de belle figure (faite prisonnière durant la guerre) après avoir eu une relation intime avec elle.

### • FIN DU CYCLE DE L'ÉTUDE DU SÉFER HAMITSVOT

#### • LUNDI 14 JUIN – 4 TAMOUZ

Début du nouveau cycle de l'étude du Séfer Hamitsvot Introduction du Séfer Hamitsvot (voir livre)

• MARDI 15 JUIN – 5 TAMOUZ • MERCREDI 16 JUIN – 6 TAMOUZ • JEUDI 17 JUIN – 7 TAMOUZ

L'étude porte sur les 14 principes (Chorachim) qui ont conduit le Rambam dans l'énumération des commandements (613 Mitsvot) Principe N° 1 : Il ne faut pas inclure dans cette liste des commandements d'origine rabbinique.

Principe N° 2 : Nous ne devons pas inclure dans cette énumération toutes les lois déduites grâce à l'une des treize règles d'exégèse selon lesquelles la Torah est expliquée ou par le principe de l'exclusion (basé sur la présence dans un verset d'un mot, d'une particule ou d'une lettre supplémentaire).

Principe N° 3 : Il ne faut pas inclure à cette énumération les commandements qui ne sont pas applicables à toutes les générations.

Principe N° 4 : Il ne faut pas inclure (parmi les 613 Mitsvot) des prescriptions se rapportant à l'ensemble des commandements de la Torah (par exemple : "Et vous respecterez Mes lois).

Principe N° 5 : Il ne faut pas compter le motif donné pour un commandement comme un commandement séparé.

Principe N° 6 : Lorsqu'un commandement contient à la fois une Mitsva positive et une Mitsva négative, ces deux Mitsvot sont comptées séparément, l'une positive et l'autre négative.

Principe N° 7 : Les règles de détail d'un commandement ne sont pas comptées parmi les 613 commandements.

Principe N° 8 : Une interdiction excluant un cas particulier d'application d'un commandement n'est pas comptée parmi les commandements négatifs.

Principe N° 9 : Il ne faut pas baser le décompte des commandements sur le nombre de fois qu'un commandement, positif ou négatif, est répété dans la Torah. Mais il faut plutôt le fonder sur la nature d'une action interdite ou permise.

Principe N° 10 : Les actions prescrites en tant que préliminaires à l'observance des commandements ne doivent pas être comptées séparément.

Principe N° 11 : Les divers éléments formant ensemble un commandement ne doivent pas être comptés séparément.

Principe N° 12 : Il n'y a pas lieu de compter séparément les étapes successives pour l'accomplissement d'un commandement.

Principe N° 13 : Le nombre des commandements n'augmente pas selon le nombre de jours pendant lesquels il faut les accomplir.

Principe N° 14 : Il convient de compter les différentes sortes de punitions comme des commandements positifs.

### • VENDREDI 18 JUIN – 8 TAMOUZ

Mitsva positive n° 1 : C'est le commandement qui nous incombe de croire en D.ieu, c'est-à-dire que nous devons croire qu'Il est à la fois l'origine et la cause de toute chose, Celui qui fait exister toute créature.

Mitsva négative n° 1 : C'est le commandement qui nous interdit de croire en une autre divinité que l'Eternel.

Mitsva positive n° 2 : C'est l'ordre qui nous a été enjoint de croire en l'unicité de D.ieu.

### • SAMEDI 19 JUIN – 9 TAMOUZ

Mitsva positive n° 3 : C'est le commandement qui nous a été enjoint d'aimer D.ieu, qu'Il en soit glorifié.

Mitsva positive n° 4 : C'est le commandement qui nous a été ordonné de croire en D.ieu, loué soit-Il, en Le craignant et en Le révérent.

Mitsva positive n° 9 : C'est le commandement qui nous a été enjoint de sanctifier le Nom de D.ieu.

Extrait du Séfer Hamitsvot (Maimonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

## UNE LETTRE EN SIBÉRIE

Alors que de nombreux 'Hassidim avaient réussi à quitter l'Union Soviétique après la seconde guerre mondiale (en se faisant passer pour des citoyens polonais), Reb Mendel Futerfass n'avait pas eu cette chance. Il avait été repéré par les autorités russes qui l'avaient arrêté, jugé sommairement puis déporté en Sibérie. Son « crime » avait été rapidement défini comme une atteinte à la sécurité de l'empire soviétique : en effet, il n'avait cessé d'enseigner et de promouvoir la pratique du judaïsme parmi les Juifs. Pour cela, il fut condamné à travailler comme esclave durant huit ans dans cette région la plus froide du globe dans des conditions inhumaines – sans doute afin de réaliser la gravité de ses activités « contre-révolutionnaires » et anti-communistes.

Même en Sibérie, Reb Mendel continuait

de se conduire comme un 'Hassid, veillant à prier, respecter le Chabbat, manger cachère et garder un minimum de dignité humaine. Ce n'était vraiment pas facile car il était privé de tout environnement propice à l'étude : il n'avait ni compagnon d'infortune ni livres avec lesquelles stimuler son esprit pour s'élever au-dessus des contingences matérielles et se lier à son Créateur. Un jour, celui de son anniversaire hébraïque, il ressentit pourtant une très forte envie de célébrer ce jour particulier comme le font les 'Hassidim : réunir ses amis, prendre des bonnes résolutions, partager des souvenirs, évoquer les discours sublimes de son Rabbi, remercier D.ieu « qui nous a fait vivre et exister jusqu'à ce jour » (comme on le mentionne dans la bénédiction traditionnelle de Chéhé'héyanou)... Il souhaitait surtout, entrer en Ye'hidout, audience privée avec le Rabbi pour établir le bilan spirituel de l'année écoulée et obtenir des directives claires pour l'année à venir !

Mais les seuls « amis » qu'il pouvait réunir étaient les criminels de droit commun ainsi que les paysans illettrés et grossiers condamnés comme lui aux travaux forcés. Non, il ne pouvait pas compter sur eux pour remercier le Créateur. Mais il pouvait s'unir à son Rabbi – en pensée. Il se prépara aussi bien que possible vu les conditions tragiques de son emprisonnement et s'imagina écrire une lettre puis la tendre en tremblant au Rabbi : certainement le Rabbi comprendrait sa situation et le bénirait pour une bonne année, une meilleure année, remplie de joies et de Mitsvot. Oui, cette pensée le reconforta, l'encouragea et le stimula pour garder espoir. Il sortirait certainement grandi de cette épouvantable épreuve.

Après sa libération, il dut rester encore quelques années, seul, en Union Soviétique où il reprit immédiatement ses activités clandestines au service du judaïsme. Des années plus tard, il put enfin rejoindre sa femme et ses enfants qui s'étaient installés en Angleterre.

Un jour, alors qu'il parcourait les nombreuses lettres d'encouragement que son épouse avait reçues du Rabbi, il découvrit un télégramme. Celui-ci était daté du lendemain de ce fameux anniversaire « célébré » au Goulag sibérien, des années auparavant. Le Rabbi avait écrit à Mme Futerfass : « J'ai reçu la lettre de votre mari... ».

Aucune distance physique, spirituelle ou médicale ne peut séparer un Juif du Rabbi...

Yerachmiel Tills - chabad.org  
Traduit par Feiga Lubecki

## ÉTINCELLES DE MACHIA'H

### La manière juive

Un jour, alors que le Tséma'h Tsédèk – le troisième Rabbi de Loubavitch – était encore un jeune homme, il s'assit parmi un groupe de 'Hassidim qui discutaient de la question : « Qui sait quand Machia'h va venir ? »

Il commenta : « Ce type de discours rappelle la manière de Bilaam, le prophète non-Juif qui déclara à propos de Machia'h : 'Je le vois mais il n'est pas proche ; je le perçois mais pas dans l'avenir immédiat' – comme si la Délivrance était lointaine. Un Juif, lui, doit espérer et attendre chaque jour que Machia'h arrive ce jour même. »

(D'après les notes de Rav Yo'hanan Gordon) H.N.



21 promenade Georges Pompidou - 13008 Marseille  
Tél. 04 91 225 203 - 06 999 6 1000  
info@lamaisonmickael.fr www.lamaisonmickael.fr

- Parking Privé et Gratuit à disposition de notre clientèle - Réservation fortement conseillée



## GESTION TRANSACTION - LOCATION

tel. 04.91.66.37.82 Fax 04.91.66.89.43  
e.mail : active.immo@wanadoo.fr  
5, bd Louis Salvator 13006 MARSEILLE